



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le deux décembre à dix-huit heures cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Malinrat dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en session ordinaire sous la présidence de M. MAGNOUX André, Maire de Malinrat.

Date de convocation : 25 novembre 2025

Membres présents :

M. MAGNOUX André, Mme DE VASCONCELOS Stéphanie, M.CONDEMINE Jérôme, Mme VIALLE Anne-Marie, Mme RATELADE Valérie, Mme BURIAS Céline, M.GIRARD Christian, M. SAUSSAC Cyril, M. CHORDA Marco, Mme BARTIN Marie-Elisabeth, M. FAURE Fabrice.

Membres absents avec pouvoir :

- ✓ Mme GIANGRECO-BROC Malory pouvoir à M. SAUSSAC Cyril

Membre absent excusé :

- ✓ M. BARTHELEMY Olivier
- ✓ M. DA SILVA Carlos
- ✓

Secrétaire de séance : Mme RATELADE Valérie

Nombre de membres :

En exercice : 14
Présents 11
Votants 12

Annule et remplace celle du 4 décembre 2025

37_25 AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRATUELS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – POSTES A TEMPS COMPLETS (avec possibilité de temps partiel)

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.332-23 et suivants ;

Vu le tableau des effectifs de la commune ;

Considérant que les services municipaux peuvent connaître ponctuellement un accroissement temporaire d'activité nécessitant un renfort de personnel pour assurer la continuité du service public ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, sur des postes ouverts à temps complet, avec la possibilité d'ajuster les quotités de travail en fonction des besoins du service (temps complet ou temps partiel).
 - Les recrutements concernent notamment, sans que cette liste soit limitative
 - Encadrement scolaire et périscolaire
 - Documentaliste Bibliothécaire
 - Entretien des locaux municipaux
 - Entretien des espaces publics et de la voirie
 - Services de restauration scolaire et cantine
 - Tout autre service municipal confronté à un besoin ponctuel
- **FIXE** la durée des contrats conformément aux dispositions légales applicables aux besoins liés à un accroissement temporaire d'activité.
- **PRECISE** que la rémunération sera fixée en référence aux grilles correspondant aux fonctions et à la catégorie hiérarchique des
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats de travail et tous documents afférents.

Au registre sont les signatures

A Malinrat, -8 décembre 2025

Le Maire,

André MAGNOUX



Certifié exécutoire le

Publié le :

La secrétaire,

Mme RATELADE Valérie